



Les Abymes, le 15 mars 2003,

Le Recteur d'Académie
Cabinet

PROTOCOLE D'ACCORD

conclu le 15 mars 2003, à 13h45'

1 – U.F.R. STAPS

Dans le cadre du C.P.E.R., 750 000 euros (soit environ 5 000 000 F) sont débloqués par le Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche pour financer la construction rapide de locaux modulaires (800 m² de surface utile) et le premier équipement.

L'Etat, maître d'ouvrage, s'engage à livrer les bâtiments à la rentrée universitaire 2003.

En outre, une attention particulière sera portée sur la finalisation du projet STAPS sur le campus du LAMENTIN d'ici la fin du C.P.E.R. (2006).

2 – Finalisation des projets en cours

Les deux projets (Sciences Juridiques et Economiques, et Aménagement de l'entrée du Campus) ont été financés dans le cadre du C.P.E.R., à hauteur de 3,50 Millions d'euros (soit 23 Millions de Francs). Les autorisations de programme ont, d'ores et déjà, été mises à disposition de l'Université.

Les lignes budgétaires étant clairement identifiées, ces deux projets sont garantis.

3 – Construction du Bâtiment d'accueil

Le hall d'accueil, reconnu comme une priorité, est extrait du projet global qui demeure à réaliser.

Le Rectorat d'Académie accorde une aide technique (la compétence d'un ingénieur) pour procéder rapidement aux études préalables au démarrage des travaux, et pour une livraison avant la fin du C.P.E.R.

En attendant la réalisation du bâtiment, un renforcement de la sécurité aux abords des sites sera étudié par la Commission de coproduction de sécurité *POINTE A PITRE, ABYMES, GOSIER, BAIE- MAHAULT* dès le vendredi 21 mars 2003.

4 – Réhabilitation des locaux

L'U.A.G. s'engage à respecter le Protocole (SEN – SJE) signé avec les entreprises.

5 – Construction du Bâtiment de Recherche pour l'UFR SJE GUADELOUPE

La construction de ce bâtiment sera réalisée dans le cadre du présent Contrat de Plan, en attendant le transfert de cette U.F.R. au LAMENTIN, prévu dans le C.P.E.R. 2007 - 2013.

6 – Personnels IATOSS

On recense 26 contractuels, rémunérés sur les ressources propres de l'établissement : ils participent en GUADELOUPE au fonctionnement de l'Université.

L'objectif est de permettre à court et à moyen terme de les intégrer dans le personnel de l'Université.

a) Mesures prises à court terme :

D'ores et déjà, 8 personnels remplissant les conditions d'intégration au titre du dispositif SAPIN sont intégrés sur des postes de titulaires grâce à la création immédiate de 8 emplois SAPIN, à compter du 1^{er} Avril 2003.

Ces créations sont accompagnées d'un financement évalué à 56 000 euros.

b) Mesures prises à moyen terme :

Dans le cadre du contrat quadriennal 2002 – 2005, les 18 autres agents en situation précaire bénéficieront d'un plan de formation leur permettant d'accéder à un poste de titulaire.

Pour permettre cette opération pluriannuelle, 16 emplois SAPIN sont délégués à l'U.A.G. POLE GUADELOUPE dès le 1^{er} Avril 2003, et mis en réserve pour être utilisés au fur et à mesure des réussites aux Concours.

De son côté, l'U.A.G. POLE GUADELOUPE consacrera 2 postes vacants pendant la même période pour cette opération.

D'autre part, au fur et à mesure de la livraison des surfaces nouvelles, dans le cadre de l'exécution du présent Contrat de Plan, et sous réserve de la création des postes dans les prochaines Lois de Finances, des postes supplémentaires I.A.T.O.S.S. seront attribués à l'U.A.G. POLE GUADELOUPE, pour permettre l'entretien courant de ces surfaces.

7 – Personnels enseignants

Pour permettre le développement de l'Antenne Lettres et Sciences Humaines à SAINT- CLAUDE, un renforcement du potentiel enseignant à hauteur de 2 Postes de PRAG est attribué à l'U.A.G. POLE GUADELOUPE dès la rentrée 2003.

De plus, pour cette opération, le Recteur de l'Académie met à disposition l'équivalent d'un poste du Second Degré.

8 – Comité de suivi

Un Comité de suivi veillera au bon déroulement des termes de ce Protocole d'accord.

La mise en œuvre de ce Protocole d'accord ne deviendra effective qu'à la reprise de l'ensemble de l'activité universitaire sur le pôle GUADELOUPE dans la semaine du 17 au 21 mars 2003.

Le Recteur de l'Académie
de la
GUADELOUPE

Lu et approuvé


Jean-Pierre CHARDON

Pour le Directeur
de l'Enseignement
Supérieur

Lu et approuvé


M. LEJEUNE

Pour la Directrice
de la Programmation
et du Développement

Lu et approuvé


M. BERGONNEAU

Le Président de
l'Université
Antilles-Guyane

Lu et approuvé


A. ARCONTE

Le Chef de la
délégation
du Pôle
GUADELOUPE
de l'U.A.G.

Lu et approuvé


Jack MOLINIE